

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Absents :	0
Procurations :	0
Votants :	11

L'an deux mille vingt, le 6 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Absents : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mme Séverine GRANET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

n°20200610 - 1 - DECISION PRISE PAR DELEGATION DU MAIRE

Parc de jeux (tables de pique-nique) (366.70€/GEDIMAT)

n°20200610 - 2 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'approuver le tableau des effectifs de la commune :

SERVICE ADMINISTRATIF

-1 poste de REDACTEUR à temps non complet 28/35^{ème}

SERVICES TECHNIQUES

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE à temps non complet 20/35^{ème}

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 13/35^{ème}

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 20/35^{ème}

- 1 contrat aidé Parcours Emploi Compétences à temps non complet 26/35^{ème}

n°20200610 - 3 - ADHESION MISSION ASSISTANCE RETRAITES CDG63

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme assure, pour les communes cotisantes, des missions obligatoires et des missions facultatives. Parmi ces missions facultatives, le CDG63 peut accompagner les communes dans la constitution des dossiers de retraite de ses agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer à la mission facultative relative à l'assistance retraite proposée par le CDG63 et autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

n°20200610 - 4 - ADHESION POLE SANTE CDG63

Parmi ses missions facultatives, le CDG63 propose également l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des conditions de santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer à la mission facultative relative à la santé et la sécurité au travail proposée par le CDG63 et autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

n°20200610 - 5 - ADHESION ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS CDG63

Parmi ses missions facultatives, le CDG63 propose également l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer à la mission facultative relative à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le CDG63 et autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

N° 20200610 - 6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE ET LA COMMUNE

Le Service Commun « Ressources Humaines » initialement créé avec la communauté de communes Côtes de Combrailles a été transféré à la nouvelle intercommunalité.

Outre les paies, ce service est en capacité de gérer les procédures et formalités de recrutement, les déclarations sociales, la gestion des carrières, le traitement des congés maladie...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer au Service Commun « Ressources Humaines » proposé par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce service.

N° 20200610 - 7 - AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2019-2020

Par délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020, il a été adopté à l'unanimité le principe d'une aide sur le coût supporté par les familles pour le transport des enfants, résidents de la commune, des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Yssac-Gimeaux selon un principe solidaire basé sur le quotient familial.

Depuis le 20 juillet, les familles ont été invitées à produire les pièces nécessaires à l'établissement de leur droit.

Les crédits nécessaires, soient **1 202,60 €**, ont été prévus au budget 2020 (chapitre 65, article 6562) au profit de 14 enfants (12 familles).

Suite à la validation des aides individuelles, à chaque famille, par la commission « Actions sociales et liens intergénérationnels », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « POUR » (il est précisé que Mme Aurélie LAFAY ne prend pas part au vote) décide d'accorder une aide au transport pour l'année scolaire 2019-2020, aux familles répondant aux conditions d'attribution.

N° 20200610 - 8 - AMENAGEMENT DE CLASSES (PROJET ET SUBVENTION)

La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme d'aménagement progressif de l'école communale. En fonction de ses capacités financières, la commune souhaite poursuivre cet aménagement en 2020, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de valider l'ensemble du projet d'aménagement des deux salles de classe de l'école communale pour l'année 2020 et

1. de retenir

- **pour le changement de porte**, la proposition de l'entreprise **MENUISERIE DU MARAIS (Ennezat) pour un montant de 3 761,28 € HT soit 4 513,54 € TTC**
- **pour la fourniture et la pose de rideaux ignifugés**, la proposition de l'entreprise **LACOMBAT (Riom) pour un montant de 2 170,21 € HT soit 2 604,25 € TTC**
- **pour la fourniture de mobilier de classe**, la proposition de l'entreprise **PGDIS (Riom) pour un montant de 5 782,33 € HT soit 6 938,80 € TTC**

2. de valider le plan de financement ci-dessus précisé et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération « Bonus relance » à hauteur de 50% du montant HT des travaux

3. d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les devis et l'ensemble des documents se rapportant à ces achats et à ce dossier.

N° 20200610 - 9 - ETUDE DE FAISABILITE REHABILITATION ET ACCESSIBILITE SALLE DES FETES ET MAIRIE

La municipalité mène une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de ces locaux situés l'un à côté de l'autre et composant un seul ensemble immobilier.

L'étude doit permettre :

- d'avoir un état des lieux architectural (plans, coupes et façades)
- d'avoir un état technique des deux sites
- d'établir 3 scénarios d'aménagement avec hiérarchisation des travaux à engager
- de retenir un scénario d'aménagement pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de deux sites
- de chiffrer le scénario retenu
- de mettre sur plan (1/200^{ème}) le scénario retenu

Pour mettre en œuvre cette opération, plusieurs devis ont été demandés à différentes entreprises :

- ILOT ARCHITECTURE pour un montant de 14 030,00€ HT soit 16 836,00 € TTC,
- ACA ARCHITECTES et ASSOCIÉS pour un montant de 9 280 € HT soit 11 136,00 € TTC,
- ATELIER CI VATTAN pour un montant de 11 800,00 € HT soit 14 160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de retenir le cabinet ACA ARCHITECTES & ASSOCIÉS pour un montant de 9 280 € HT soit 11 136,00 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

N° 20200610 - 10 - OPERATION SOLAIRE DÔME

Dans le cadre de l'opération *Solaire Dôme* portée par la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge et l'ADUHME, une étude d'opportunité sur 184 bâtiments communaux et intercommunaux a été menée. Pour la commune de Gimeaux, les bâtiments suivants ont fait l'objet d'une étude : église, salle des fêtes, mairie, école, local technique.

La suite de l'opération consiste à monter un marché groupé à l'échelle de l'EPCI pour mettre en œuvre les installations de 9 kWc que chacune des collectivités aura sélectionnées.

L'intercommunalité apportera son appui administratif et juridique pour lancer le marché de travaux et les marchés annexes (bureau de contrôle). L'ADUHME apportera son appui technique à l'EPCI et aux communes.

Cette étude a permis, au regard de l'exposition et de la surface de toiture, de définir un montant de travaux, une estimation de la production électrique potentielle, un montant de redevance liée à la vente de l'énergie et les

durées d'amortissement de l'investissement ; des subventions sont bien entendues possibles pour ce type d'opération.

Il apparaît que 3 bâtiments communaux ont un potentiel intéressant : l'église, la salle des fêtes et l'école.

Une étude de faisabilité technique et financière sur la réhabilitation et la mise aux normes des bâtiments « Salle des fêtes – Mairie » va être lancée ; l'objectif est de lancer des travaux au cours des prochaines années. Dans le cadre de cette opération, la pose de panneaux photovoltaïques paraît tout à fait souhaitable.

Concernant l'Eglise, aucuns travaux ne sont actuellement prévus ; l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture relèverait d'une action ponctuelle.

Pour l'école qui abrite un logement communal, la potentialité moyenne d'une installation n'encourage pas à réaliser ce type d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de faire connaître à l'ADUHME et à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge l'avis de principe de la commune à participer au groupement de commande pour l'installation d'une centrale photovoltaïque 9kWh sur la salle des fêtes lors des travaux de réhabilitation du bâtiment envisagés au cours du prochain mandat,**
- **de faire connaître à l'ADUHME et à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge l'avis de principe de la commune à participer au groupement de commande pour l'installation d'une centrale photovoltaïque 9kWh sur l'Eglise**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour ce projet et à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette délibération.**
- **de solliciter l'ADUHME et la communauté de communes pour une présentation complète de l'étude et de la démarche.**

N° 20200610 - 11 - CONTRATS DE PRÊTS

En 2019, la municipalité, en partenariat avec le Conseil Départemental, la communauté de communes de Combrailles, Sioule et Morge, le Syndicat d'assainissement Morge et Chambaron, ainsi que le SIEG, a réalisé l'aménagement de l'avenue de la Libération dans l'intégralité de la traversée est/ouest du bourg.

La commune avait à sa charge l'intégralité des dépenses liées à la collecte et l'évacuation des eaux pluviales (travaux confiés puis remboursés à la communauté de communes ainsi qu'une partie des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et d'éclairage public (réalisés par le SIEG).

Pour financer l'ensemble de ces dépenses, il a été prévu de souscrire, lors du vote du budget 2020 :

- un emprunt de 55 000 €
- une ligne trésorerie ou un emprunt court terme, dans l'attente de la récupération de la TVA, dans le cadre de la procédure FCTVA (travaux payés en 2020, déclarés aux services de l'Etat en 2021 pour un paiement en 2022)

La commission « finances » s'est réunie le 28 septembre 2020 afin d'examiner les différentes propositions commerciales transmises par les banques contactées, soit la Banque Publique d'Investissement (caisse des dépôts), le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. La commission s'est prononcée en faveur de celles proposées par le CREDIT AGRICOLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de contracter au nom de la commune, auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 55 000 € dont les caractéristiques sont celles énoncées ci-dessus**
- **de contracter au nom de la commune, auprès du Crédit Agricole, un emprunt court terme FCTVA d'un montant de 26 000 € dont les caractéristiques sont celles énoncées ci-dessus**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et les pièces s'y rapportant, réglant les conditions de ces prêts ainsi que les demandes de réalisation de fonds.**

N° 20200610 - 12 - DESIGNATION DES DELEGUES SIAMC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de nommer au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron (SIAMC):

- Délégués titulaires : Roland CHANIER et François MOULIN
- Délégué suppléant : Aurélie LAFAY

N° 20200610 - 13 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- De désigner Roland CHANIER, pour représenter la commune à la Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées mise en place par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge.

N° 20200610 - 14 - RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SMADC

Le Conseil prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Commission Locale des Impôts Directs

A l'issue du renouvellement du conseil municipal, et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée ; elle est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale ; elle donne notamment son avis sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires relève du directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de deux mois après l'installation de l'organe délibérant. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 24, pour la commune de Gimeaux, validée en conseil municipal du 10/07/2020.

Monsieur le directeur a informé la commune, le 21/08/2020, des contribuables retenus :

NOM	PRENOM	Fonction
BEGON-BICHARD	David	Titulaire
POUMARAT	Joseph	Titulaire
JAFFEUX	Marie-Josephe	Titulaire
DEBORD	Pascal	Titulaire
KUBALA	Jean-Jacques	Titulaire
PEGON	Daniel	Titulaire
CHANIER	Annie	Suppléant(e)
MAS	Rolande	Suppléant(e)
MARTIN	Joel	Suppléant(e)
ROMME	Aurélie	Suppléant(e)
DE FRANCESCO	Anne-Sophie	Suppléant(e)
LAFAY	Christophe	Suppléant(e)

2 - Commissions Intercommunales

La commune a désigné ses représentants au sein des commissions intercommunales :

	Nom	Prénom	suppléant(e)
Culture	GILLES	Nicole	Michelle LLAURADO
Tourisme	DOMAS	Valérie	Françoise CHAPUT
Restauration collective / Approvisionnement local	LAFAY	Aurélie	Valérie DOMAS
Agriculture	DE FRANCESCO	Yves	Françoise CHAPUT
Logement / Habitat / Urbanisme	SAVY	Philippe	Roland CHANIER
Finances	CHAPUT	Françoise	Aurélie LAFAY
Développement économique / Aménagement et développement local	MOULIN	François	Philippe SAVY
Eau / Gémapi / Forêt	CHANIER	Roland	Françoise CHAPUT
Transition écologique	DE FRANCESCO	Yves	Valérie DOMAS
Sports	MOULIN	François	Valérie DOMAS
Infrastructures (voirie, bâtiments)	SAVY	Philippe	Roland CHANIER
Enfance jeunesse	DOMAS	Valérie	Michelle LLAURADO

3 - Commissions Intercommunales CIAS

La commune a désigné ses représentants au sein des commissions intercommunales CIAS :

	Nom	Prénom	suppléant(e)
EHPAD	GRANET	Séverine	Michelle LLAURADO
Maintien à domicile (service d'aide à domicile et portage de repas, téléassistance, transport à la demande, logements adaptés)	GRANET	Séverine	Aurélie LAFAY
Solidarité et santé (actions d'insertion, banque alimentaire, études en matière d'action sociale et de santé)	LLAURADO	Michelle	Françoise CHAPUT

4 - Fonctionnement du Secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale

Pour cause d'absence de la secrétaire de mairie et face aux difficultés de remplacement, de nouveaux horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale sont mis en place à compter du 9 octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Secrétariat de Mairie :

- Permanence du maire et/ou des adjoints, les lundis et vendredis de 16h à 18h30
- Ouverture pour les démarches et les renseignements administratifs **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** le mardi de 12 h à 17 h et le vendredi de 8h30 à 15h30

Agence Postale :

- Ouverture chaque vendredi de 16 h à 18h30 (sauf le vendredi 16 octobre, remplacé par le mercredi 14 octobre de 10h à 12 h)

5 - Commission Intercommunale des Impôts Directs

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge invite chaque commune à désigner un commissaire pour les communes de - de 500 habitants et deux pour les communes de + de 500 habitants. Une liste de 40 commissaires sera proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques qui retiendra 10 titulaires et 10 suppléants. M. Philippe SAVY sera proposé à la communauté de communes.

6 - Point Lecture

Après une période de fermeture liée à la crise sanitaire et au changement de bénévoles, le Point Lecture relais localisé à la salle des associations rouvrira le vendredi 16 octobre. 6 nouveaux bénévoles accueilleront les Gimeaudaires (2 à chaque ouverture) le vendredi de 17h à 19h. La formation des bénévoles a été faite par le service communautaire « Lecture publique » le 2 octobre 2020.

7 - Repas des aînés

Pour 2020, au regard des conditions sanitaires, le repas offert habituellement aux plus de 65 ans a été annulé !

8 - Après-midi « Rencontres » ouverte à tous

Cette animation régulière, organisée jusqu'à présent par le CCAS, sera mise en place par la Commission « Actions Sociales et Liens Intergénérationnels ». Après plusieurs mois sans activité, il est envisagé, si les conditions sanitaires le permettent, d'organiser la prochaine « Après-midi rencontres » le vendredi 6 novembre à la salle des fêtes.

9 - Commission des Jeunes

Cette commission, mise en place par les élus de la commission « Associations - Jeunesse - Festivités » s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans. La formation 2020/2021 s'adresse aux jeunes nés entre 2004 et 2008. Une réunion de présentation a été organisée le 26 septembre. Potentiellement 32 jeunes sont concernés. 16 semblent intéressés et doivent fournir les autorisations parentales et leur engagement avant le 10 octobre. Le lancement officiel de la commission aura lieu d'ici la fin de l'année.

10 - Illuminations festives de fin d'année

L'allumage aura lieu le 4 décembre et l'extinction le 8 janvier. L'installation des guirlandes par l'entreprise EIFFAGE aura lieu en novembre.